

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1359

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et
de l'aménagement du territoire

ARTICLE 13 BIS

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de l'autorisation ou du contrat »,

les mots :

« d'autorisations ou de contrats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.